

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2010

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2518)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« mentionnée au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.